

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 18 - 2025**

Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Procuration : 03  
Votants : 16

**SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025  
Convocation du 07 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents** : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - M. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 17) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absents excusés ayant donné procuration** : MM. BRIANDET (M. CHESNEAU) - COURTEAUX (Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. POMA)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

**Absente** : Mme LATREILLE

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - ÉLABORATION PLUI-H  
Désignation des représentants  
Constitution d'une commission communale « urbanisme »**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'à la suite de la conférence des maires du 11 septembre 2024 concernant l'annulation du PLUi de l'ex-Val de Cher Controis et l'élaboration du PLUi-H, une délibération a été prise en conseil communautaire le 23 septembre 2024 afin de prescrire l'élaboration du PLUi-H. Cette délibération précise notamment les objectifs poursuivis par l'élaboration de ce document, les diverses modalités de concertation et les modalités de gouvernance et de collaboration entre l'EPCI et les communes (voir délibération en PJ).

Sur ce dernier point il était précisé ce qui suit :

Un représentant et un suppléant doivent être désignés dans chaque commune pour pouvoir siéger au comité de pilotage de l'élaboration du PLUi-H. Il est rappelé que le Maire de la commune peut ne pas en être membre.

Chaque commune doit constituer une commission communale « urbanisme ». Le maire et la secrétaire de mairie doivent obligatoirement en faire partie. La composition de ces commissions se fait librement et les citoyens peuvent y être associés.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne comme suit les représentants qui siégeront au comité de pilotage de l'élaboration du PLUi-H :

| Nom - Prénom                                       | Adresses  |
|--|---|
| <b>Représentant titulaire :</b><br>POMA Alain      | 44B Rue Saint-Lazare<br>41130 SELLES-SUR-CHER<br>alain.poma41@gmail.com     |
| <b>Représentante suppléante :</b><br>BRISSET Annie | 12 Rue du Colombier<br>41130 CHÂTILLON-SUR-CHER<br>brissetannie04@gmail.com |

- constitue comme suit la commission communale « urbanisme » :

- MM. BRIANDET Ludovic - COURTEAUX Axel - DUBOIS Éric - CHESNEAU Sébastien - POTET Isabelle - OZANNE Thierry ROUAULT Gilles

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
**Alain POMA**

Le secrétaire,  
**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 13

Procuration : 03

Votants : 16

**SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025****Convocation du 07 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents** : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - M. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 17) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absents excusés ayant donné procuration** : MM. BRIANDET (M. CHESNEAU) - COURTEAUX (Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. POMA)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

**Absente** : Mme LATREILLE

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**CONTENTIEUX M. BARTMANN/COMMUNE****Intervention en justice**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a déposé une déclaration relative au contentieux qui oppose la commune à Monsieur Frédéric BARTMANN auprès de Groupama. Le dossier a été enregistré au titre de la garantie protection juridique de la commune.

Après avoir relaté les faits, Monsieur le Maire précise qu'il lui appartient de prendre attache auprès d'un avocat et de le désigner afin qu'il intervienne en défense des intérêts de la municipalité. Une délibération doit être prise en ce sens

Le conseil municipal après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- autorise Monsieur le Maire à intervenir en justice dans le cadre du présent litige et à saisir l'avocat retenu et à signer l'ensemble des pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
**Alain POMA**

Le secrétaire,  
**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 16 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 13

Procuration : 03

Votants : 16

**SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025****Convocation du 07 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents** : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - M. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 17) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absents excusés ayant donné procuration** : MM. BRIANDET (M. CHESNEAU) - COURTEAUX (Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. POMA)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

**Absente** : Mme LATREILLE

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**TRANSPORT SCOLAIRE  
Rentrée scolaire 2025-2026**

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il a été constaté depuis quelques temps une diminution de la fréquentation du transport scolaire avec en moyenne 15 enfants le matin et 5 le soir, le nombre d'inscrits étant de 53 et la capacité du car de 39 personnes.

Les frais de fonctionnement (entretien - carburant - personnel communal) représentent une dépense élevée pour un effectif restreint.

Les membres de la commission enfance et jeunesse réunis le 03 mars 2025 se sont prononcés sur le devenir du transport scolaire et ont émis un avis favorable quant à sa suppression à la rentrée 2025-2026. Seule l'utilisation du bus sera réservée aux activités et sorties scolaires et périscolaires.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- entérine la décision de la commission enfance et jeunesse pour la suppression du transport scolaire à la rentrée 2025-2026.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
**Alain POMA**

Le secrétaire,  
**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 15 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 13

Procuration : 03

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025

Convocation du 07 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents** : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - POTET - M. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 17) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absents excusés ayant donné procuration** : MM. BRIANDET (M. CHESNEAU) - COURTEAUX (Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. POMA)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

**Absente** : Mme LATREILLE

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

## CLASSE DE NEIGE - ANNÉE 2025/2026

Monsieur Le Maire informe les membres présents que les enfants de deux classes primaires participeront à un séjour classe de neige durant l'année scolaire 2025-2026 (effectif prévisible à confirmer : 38 élèves - 02 enseignants et 04 animateurs) et qu'un devis établi par la Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse (FOL 23) propose un séjour à Super Besse du samedi 21 janvier 2026 au samedi 07 février 2026, soit 8 jours/7 nuits pour un montant de 745,50 €/enfant.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit se prononcer sur la participation financière des familles quant aux frais engendrés par le séjour (745,50 €/enfant) et émet le principe d'un paiement de chaque famille en deux temps :

- émission d'un titre d'acompte de 50% en septembre 2025 pour un prélèvement en octobre 2025
- émission d'un titre du solde 50% en décembre 2025 pour un prélèvement en janvier 2026

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, 15 P - 1 A

- fixe comme suit, la participation et le règlement des familles :
  - 25% du coût du séjour pour les familles domiciliées dans la commune
  - 75 % du coût du séjour pour les familles domiciliées hors commune
- émet un avis favorable au principe d'un paiement de chaque famille en deux temps :

|                      | Participations |              |              |
|----------------------|----------------|--------------|--------------|
|                      | Commune        | Famille      |              |
|                      |                | octobre 2025 | janvier 2026 |
| Famille commune      | 559,12 €       | 93,19 €      | 93,19 €      |
| Famille hors commune | 186,38 €       | 279,56 €     | 279,56 €     |

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Alain POMA

Le secrétaire,  
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 14 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 12

Procuration : 03

Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025

Convocation du 07 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents** : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - Mme POTET - M. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 17) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absents excusés ayant donné procuration** : MM. BRIANDET (M. CHESNEAU) - COURTEAUX (Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. POMA)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

**Absente** : Mme LATREILLE

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

SUBVENTIONS BTP CFA 41 - BTP CFA 37  
LEAP BOISSAY - CMA CENTRE VAL DE LOIRE

Vu les différents courriers des établissements scolaires concernant des demandes de participations financières pour les enfants domiciliés à Châtillon-sur-Cher et scolarisés dans lesdits établissements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de verser directement aux établissements concernés une participation de 50 € par enfant,
- nombre d'élèves concernés :

\* **BTP CFA 37** : Kilian GARCIA - Alexis PLAT

\* **LEAP BOISSAY** (3 élèves) : Hugo DUMONT - Théo GAONACH - Raphaël JUBERT

\* **CMA Centre Val de Loire** : Léa DANGER

Le montant de la dépense sera inscrit au budget - année 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Alain POMA



Le secrétaire,  
Katia SAINSON

